

Synthèse de la consultation du public sur le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2021-2022 dans le département de la Martinique

Objet de la consultation du public :

L'article L.123-19-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public prévoit que les décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2021-2022 dans le département de la Martinique a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 14 juin 2021 au 5 juillet 2021 inclus. Les remarques pouvaient être adressées à la DEAL par courrier électronique : consultationbiodiversite.deal-972@developpement-durable.gouv.fr

Contexte saison 2021-2022 :

Cette année, il y a eu une mobilisation massive avec 1316 avis.

Les années précédentes entre 30 et 50 avis ont été formulés

Ce projet a été relayé au niveau des chasseurs qui se sont mobilisés fortement avec plus de 160 avis, en comparaison aux 30/50 avis des années précédentes.

Ce projet a également été relayé au niveau des associations de l'environnement :

- localement par les associations Le Carouge et Amazona
- au niveau de la Caraïbe et de l'axe de migration des oiseaux (du Canada à l'Argentine), via la Bird Caribbean Initiative
- au niveau métropole par la LPO
- au niveau mondial, par la Bird Caribbean Initiative et BirdLife International.

Contenu

Les avis ont été classés en 4 classes :

Catégories	Nombre	% total	% recevables
non recevables (avis vide ou sans référence à la chasse)	33	2,50%	/
doublons	97	7,40 %	/
avis favorable	164	12,50 %	14.00%
avis défavorable	1022	77,60 %	86.00%
TOTAL	1316	100.00%	100.00%

Les avis favorables, ne sont majoritairement pas étayés. 3 avis demandent de maintenir la tradition de la chasse et 1 avis demande de ré-avancer la date de chasse au 14 juillet.